



## Succession bloquée après décès depuis 2 ans

Par **bowe**, le **18/04/2012** à **15:46**

Bonjour,  
je m'adresse à vous dans l'espoir que vous puissiez éclairer ma lanterne car je ne sais plus que faire.

voici mon histoire :

je suis fille unique, ma mère est décédée depuis 16 ans elle avait un frère et ses deux parents. Mon grand père maternel est décédé en juin 2010 il était marié a ma grand mère sans contrat mais avec don au dernier vivant.

Mon grand père était propriétaire de la moitié de sa maison principale, d'un quart d'une maison dont les 3 autres quarts appartiennent à ma grand mère et de la moitié d'une maison de vacances.

Mes grands parents étaient aussi propriétaires de 2 appartements vendus il y a environ 10 ans.

Les comptes de mon grand père ayant été vidés par retraits de 500 euros les mois précédents son décès il n'y avait donc pas d'argent à partager.

Mon oncle habite la maison appartenant en grande partie à sa mère a titre gratuit et à bénéficié du don de la maison principale ainsi que de tout son mobilier où habite actuellement ma grand mère.

Après de multiples rebondissements (pressions afin que j'accepte de vendre la maison de vacances, vente de voiture etc. sans mon accord écrit) nous avons fini par nous retrouver à 3 devant notaire 1 an après le décès afin d'établir le partage.

il était donc question (puisque'ils m'étaient redevables de près de 70 000 € si ma mémoire est bonne) que je sois majoritairement nu propriétaire de la maison de vacances, que ma grand mère en garde l'usufruit et une partie de la nu propriété et qu'ainsi à son décès j'en devienne propriétaire.

N'ayant aucune nouvelles j'ai donc passé de nombreux coups de téléphone au notaire, je fini par apprendre aujourd'hui que le dossier n'avance pas car les frais notariés n'ont toujours pas été réglés et que mon oncle et ma grand mère souhaitent retirer le dossier au notaire qui évidemment avant de rendre le dossier réclame d'être payé et me demande ma cote part ... dans les 300 euros alors que je ne souhaite pas que ce dossier lui soit retiré...et qu'en plus

eux même n'ont pas payés!

Je me retourne vers vous car je commence à ne plus savoir que faire...  
Tout d'abord puis je m'opposer au fait que la notaire ne soit plus en charge du dossier?  
et que faire tout simplement pour que tout ça prenne fin sans tout laisser tomber?!

Je vous remercie de votre attention et attends vos réponses avec grand intérêt!!

merci beaucoup...